

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD175-2012

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 60
Présents : 44
Votants : 55
Pouvoirs : 11

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 23 novembre 2012

Le 30 novembre 2012

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

OBJET : PROGRAMME « AMELIA » SYNTHÈSE DES AIDES FINANCIÈRES DE LA CAP

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MARCHAND, MOULENES, PATRIAT, ROUGIER
TYTGAT, PLAN.

MM. BROUILLAUD, COURTEY, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, PEYROUNY, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, MOYRAND,
BELLOTEAU, BOUDY, BOURGEOIS, CORNET, GERAUD, LINTIGNAC, MOUTAWAKKIL, NASSEYS, MATELAT,
BUFFIERE, ROULAUD, GEORGIADES.

ABSENTS :

Mmes BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, NOUGUEZ, DECABRAS-MATA.

MM. DASSEUX, ROCHE, DESMESURE, DOSSET, DUPUY, GELINEAU, LE VACON, MINGASON, MATHIVET,
COLBAC, THOMAS.

POUVOIRS :

Mme BOUSSARIE	pouvoir à	M. GERAUD
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme LABAILS	pouvoir à	M. MOULENES
M. NOUGUEZ	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL
M. DASSEUX	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. DESMESURE	pouvoir à	M. PATRIAT
M. DUPUY	pouvoir à	Mme MARCHAND
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOURGEOIS
M. MATHIVET	pouvoir à	M. TYTGAT
M. MINGASSON	pouvoir à	M. CORNET
M. COLBAC	pouvoir à	M. GEORGIADES

OBJET : PROGRAMME « AMELIA » SYNTHÈSE DES AIDES FINANCIÈRES DE LA CAP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que Par délibération du 30 septembre 2011, le Conseil communautaire a approuvé le lancement, pour une période de trois ans, d'un nouveau Programme d'Intérêt Général (PIG) d'amélioration de l'habitat sur 4 grands axes :

- La lutte contre l'habitat indigne et très dégradé,
- L'énergie et lutte contre la précarité thermique,
- La mise en conformité des installations d'assainissement non collectif polluantes,
- L'adaptation des logements au vieillissement et au handicap,

Qu' en outre le financement de la communication et d'une équipe technique qui aidera les propriétaires à définir leur projet et à monter leur dossier, la CAP entend verser, en lien avec ses compétences, des aides directes aux propriétaires qui avaient été validées par délibération du 22 juin 2012.

Pour satisfaire aux exigences de l'ANAH, la présente délibération vise à préciser la nature des aides apportées par la CAP, les publics ciblés, les taux de subvention et à fixer une enveloppe financière annuelle dédiée.

Que conformément aux termes de la convention signée avec l'ANAH le 20 juillet 2012, la CAP s'engage à soutenir activement ce dispositif, répondant ainsi aux objectifs du Programme Local de l'Habitat. Les aides directes de la CAP aux propriétaires se déclinent donc comme suit :

Nature de l'aide	PO	PB	Prévisionnel annuel	
			Nombre de dossiers	Montant global
Prime aux travaux d'économie d'énergie – Aide de Solidarité Energétique (ASE – FART)	500 €		20	10.000 €
Prise en charge des coûts de contrôle facturés par le SPANC (conception et réalisation) : « points noirs et points rouges »	200 €	200 €	60	12.000 €
Subvention de mise en conformité de l'assainissement non collectif « points rouges »	30% des travaux HT	30% des travaux HT	44	92.400 €
TOTAL			Arrondi à	114.400€ 115.000 €

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- d'accorder les subventions selon le dispositif proposé, dans la limite d'une enveloppe financière votée annuellement établie à 115.000 euros par an, sur les exercices 2013, 2014 et 2015. S'agissant de subventions d'investissement, les sommes éventuellement non utilisées seront reportées sur l'exercice suivant.
- d'autoriser le président à signer les arrêtés individuels d'attribution de subventions aux propriétaires concernés.

Délibération votée à l'unanimité

Délibération publiée le 7.12.2012
Délibération certifiée exécutoire
à compter du

Pour extrait conforme,
Périgueux, le 7.12.2012

Le Président
Claude BERIT-DEBAT

